

Zeitschrift:	Revue historique vaudoise
Herausgeber:	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band:	55 (1947)
Heft:	3
Quellentext:	Un émouvant appel à la concorde : une lettre de Henri Monod à Paul Usteri
Autor:	Monod, Hri.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un émouvant appel à la concorde

(*Une lettre de Henri Monod à Paul Usteri.*)

En décembre 1799 la République Helvétique, comme un navire désemparé, s'en va à la dérive.

La Suisse, ravagée et pillée par les armées françaises et austro-russes, succombe sous le poids des réquisitions de denrées et d'argent et des contributions levées par Masséna. La misère règne. Le Directoire helvétique, auquel s'en prend la mauvaise humeur du peuple, est rendu responsable, à tort ou à raison, de ces maux. Honni dans les anciens cantons et déjà déconsidéré dans les autres, il n'est pas une équipe qui gouverne, mais un simple collège de patriotes où ne figure aucun homme d'Etat. Et Lavater de s'écrier en septembre 1799¹ : « Plutôt les Français ou les Autrichiens que le gouvernement actuel ». Le Directoire a perdu tout contact avec la nation ; démunie d'argent, sans armée organisée, mal servi par des fonctionnaires mal ou pas payés, il est impuissant à faire exécuter ses ordres.

Les conseils législatifs ne se mettent d'accord que pour refuser au Directoire ce qu'il demande ou pour annuler ses décisions². Au Sénat comme au Grand Conseil s'affrontent les fédéralistes — partisans bouillants de l'Ancien Régime et adversaires de la Constitution de 1798 — et les unitaires qui désirent l'améliorer mais ne parviennent pas à s'entendre sur les retouches à faire. Le parti dit « des réformes » composé de bourgeois éclairés de villes suisses allemandes est conduit par Escher et Usteri³. Celui-ci, journaliste virulent et souvent acerbe mais patriote intègre et loyal, attaque avec véhémence la politique et les hommes

¹ Cité par DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, Payot, vol. V, p. 111.

² Strickler (V. 527) rapporte le mot du Grand Conseiller B.-E. Kuhn : « Haben wir nicht überall (bloss) niedergerissen und (fast) nirgends aufgebaut ».

³ GUGGENBÜHL, *Der Bürgermeister Paul Usteri*. Aarau 1924, vol. II, p. 96.

du Directoire, Laharpe surtout qu'il entend voir congédié au plus tôt.

Laharpe, patriote passionné consacré au bien de l'Etat, sans aucune ambition personnelle mais que son tempérament emporté empêche de dominer froidelement une situation, est las de l'attitude irréductible des Conseils. Il exige, comme la Constitution l'y autorise¹, qu'ils s'ajournent. Cela fait, pense-t-il, le Directoire, libéré du contrôle systématiquement malveillant des Conseils, pourra gouverner, pour le plus grand bien de la Suisse qu'il veut unie et forte. Comme il se heurte à une opposition farouche, il compte sur le Premier Consul dont il sollicite² l'appui bien prévu par l'article III du traité d'alliance entre la République française et la République Helvétique du 19 août 1798.

Le Directoire français s'était bien gardé, en 1797, de dévoiler ses plans à Laharpe. Il encouragea ses projets et se servit³ de lui pour camoufler⁴, en 1798, son « entreprise politique et de fiscalité », selon le mot d'un historien, en intervention généreuse et désintéressée. Mais en 1800 son maintien au Directoire helvétique ne cadrait⁵ plus avec les projets de Bonaparte qui voulait la Suisse désunie, faible et vassale obéissante. Il le laissa froidement tomber.

Laharpe est isolé, Usteri va parvenir à ses fins.

De Lausanne où il préside la Chambre administrative du canton du Léman, Henri Monod, depuis des semaines, suit,

¹ Constitution de 1798, article 64. Les conseils siégeaient, en décembre 1799, depuis vingt mois.

² Lettre de Laharpe à Bonaparte du 11 décembre 1799. — DUNANT, *Relations diplomatiques*, n° 887.

³ Philippe Secretan, un ami de Laharpe, écrivait le 28 décembre 1797 : « Je ne partage point les opinions et les projets de la Harpe ni de ses amis, je ne veux pas contribuer, aux dépens de ma conscience et du bien-être de mon pays, à favoriser les vues politiques du Gouvernement français dont ces gens-là sont les jouets... »

« Pour réaliser ses projets d'intervention militaire, écrit Charles Gilliard dans la *Gazette de Lausanne* du 28 février 1937, le général se servit du patriote vaudois comme du magistrat bâlois (Pierre Ochs). »

⁴ « L'affranchissement du Pays de Vaud, écrit Edouard Rott, n'avait été que le prétexte de l'intervention armée du gouvernement français dans les affaires de l'Helvétie », et il cite les documents officiels français à l'appui. (*Perrochel et Masséna*, Neuchâtel 1899, page 1.)

⁵ Sur l'attitude de la France, voir : GAGLIARDI, *Histoire de la Suisse*, Payot 1925, vol. II, p. 48. — G. GUGGENBÜHL, *op. cit.*, I, p. 201. — DUNANT, *op. cit.*, p. LXII.

angoissé, les phases de ce duel. Il rédige une adresse¹ de fidélité au Directoire et la fait signer aux défenseurs du gouvernement ; elle soulève les protestations indignées de ses adversaires. Il tente alors un rapprochement entre les chefs de parti.

« Persuadé, écrit-il dans ses Mémoires², que la plupart des chefs de parti croyaient dans leur marche contraire aller au bien, je tentai un rapprochement entre eux. Les maux que causait la discorde étaient sensibles ; pour la faire cesser, il s'agissait d'étouffer les défiances ; j'écrivis dans ce but à quelques membres du gouvernement animés les uns contre les autres, j'écrivis même à l'un de ceux qui paraissait le plus échauffé. La passion avait fermé les yeux... On fut sourd ; l'animosité ne pouvait plus s'éteindre que par un choc. »

L'« échauffé » était Paul Usteri. C'est à lui qui écrivit la lettre qui suit³. Ce pathétique appel d'un patriote rend un son tragique.

Lausanne le 1^{er} 1800.

Citoyen Sénateur Ustery

Citoyen Sénateur,

Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, vous me connaissez bien moins encore ; si je prends donc le parti de m'adresser à vous, c'est parce que je vois notre pays dans un état de crise et d'avilissement qui me navre. Or on m'assure que vous chérissez votre pays, on m'assure qu'à un cœur honnête qui vous fait désirer le bien, vous réunissez des connaissances et des talents propres à l'opérer.

Ceux qui vous peignent ainsi à mes yeux, Citoyen Sénateur, sont deux hommes chez qui l'amour de la Patrie ne le cède à coup sûr pas au vôtre, quelque prononcé qu'il soit, de l'honnêteté desquels d'ailleurs je me porterais pour garant ; si vous m'en demandiez un à moi, je vous renverrais à tous ceux qui me connaissent, même à ceux de nos députés du Léman à qui je ne donnerais peut-être pas le témoignage que je ne crains pas de leur demander. Cependant ces deux hommes qui me disent de vous ce que je vous dis d'eux sont si loin de se rencontrer

¹ MONOD, *Mémoires*, I, p. 187. Le texte de l'adresse se trouve dans le supplément (p. 5) du numéro 51 du *Bulletin officiel du Directoire helvétique* de décembre 1799.

² MONOD, *Mémoires*, I, p. 190.

³ La lettre se trouve à la Zentralbibliothek de Zurich, Ms. V. 481-30. Selon la coutume de l'époque le mois n'est pas indiqué dans la date du premier de l'an.

sur la ligne que vous suivez en politique que vous avez l'air de marcher en sens contraire. En un mot ces deux hommes sont Laharpe, mon camarade d'université que je dois donc connaître et Secretan¹ que j'ai suivi dans toute la Révolution et qui de tout temps a eu pour lui l'assentiment général.

En réfléchissant à cet éloignement singulier chez des hommes qui sembleraient devoir être unis et que leur Pays appelle à la concorde, j'ai cru reconnaître l'effet de cette passion à laquelle se laissent entraîner les meilleurs esprits, passion la plus violente peut-être de toutes dans des temps de troubles et d'orages politiques : l'esprit de parti. Mais serait-il vrai que les cris de la Patrie agonisante ne pussent pas dompter cette passion, et ramener à s'entendre, pour la sauver, des hommes qui désirent tous également de le faire ? O Citoyen Sénateur, je vous en conjure, n'imitons pas ces Grecs dégénérés qui se battaient pour des abstractions tandis que le Turc escaladait leur dernier refuge.

Qu'est-ce donc que vous voulez, je vous prie ? l'Indépendance et la Liberté de l'Helvétie. Que veulent La Harpe et Secretan ? l'Indépendance et la Liberté de l'Helvétie. Vous voulez une liberté sage et bien réglée qui nous rende tous si possible également heureux. Ils le veulent de même. Vous voulez la retraite des Etrangers et des Français ! Quel Suisse ne la veut pas avec vous ?, pourvu qu'on lui « sauve la guerre civile » [qu'on le sauve de la guerre civile]. Si vous me dites que La Harpe et Secretan n'ont rien fait pour obtenir ce que nous voulons, je demanderai ce qu'on leur a donné pour les mettre à même de faire. Ou plutôt, évitant toute récrimination qui éloignerait loin de rapprocher, permettez-moi, à moi tierce personne qui n'ai coopéré à aucune de vos mesures ni de part ni d'autre, de vous dire, avec la franchise que commandent les grands intérêts, que chaque parti a eu des torts et des torts graves.

Je puis vous attester qu'à l'époque de notre Révolution nous fîmes ce que nous pûmes pour empêcher l'entrée des Français ; que La Harpe, à Paris, fit des représentations si fortes contre les contributions et les vexations des Français dans la Suisse allemande que Reubell l'accusa d'être aux gages de la Russie. Je puis attester que lors du traité d'alliance il s'opposa avec tant d'opiniâtreté à la clause de la défensive qu'il se brouilla presque avec le Directoire français et qu'il ne put pas pardonner à celui qui força l'admission de cette clause, la suite l'a prouvé. Combien de fois et avec quelle force n'ont-ils pas écrit pour toutes les indignités qu'on se permettait à notre égard ! Quels efforts n'ont-ils pas faits pour fournir aux Français un secours tel qu'il les mît à même de reprendre l'offensive et de sortir ainsi de notre territoire en nous donnant un relief qui nous fût ménager ! Présentez donc un moyen de secouer le joug, de manière à ne pas voir résulter la guerre civile, j'oserais

¹ Sur Philippe Secretan, voir *R. H. V.* 1947, p. 1, note 1.

garantir que La Harpe et Secretan seront les premiers à embrasser ce parti avec ardeur.

Mais, Citoyen Sénateur, permettez-moi de vous le dire, que dans les affaires de cette importance on mette les petits moyens de côté ; que l'on se garde de croire qu'on forcera une mesure en entravant une autre ; qu'on n'imagine pas qu'en arrêtant la roue pour l'empêcher de tourner dans un sens, la machine marchera ; que les personnalités et les injures n'aillent pas échauffer ces têtes déjà trop ardentes. Que peut gagner une des autorités de la République en cherchant à avilir l'autre ? Je ne vous le cacherai pas, de toutes ces diatribes il est résulté, et dans l'Etranger et dans notre Intérieur, que toutes les Autorités supérieures du gouvernement sont absolument tombées dans le discrédit, que la Nation est déjà regardée comme abastardie et peu digne qu'on s'intéresse à elle. Que dis-je ? On a relevé par là la réputation de ces anciens gouvernements abattus dont on ne s'entretenait l'année passée que pour se moquer de celle qu'ils avaient jadis usurpée.

Si vous avez des projets grands et beaux, pourquoi donc les cacher derrière ce tas de petites choses ? Sachons nous élever en ne voyant que la Patrie, non des partis. Si vous n'avez pas de projets, pourquoi ne pas se réunir pour en chercher ? Vous voulez tous le bien de l'Etat et vous passez votre temps en débats, au lieu de marcher ensemble au but. Ah ! si vous étiez à portée, comme nous, de voir tous les détails, combien vous gémiriez des maux que ces combats d'amour propre font souffrir au pauvre Peuple !

Excusez, en faveur du motif, Citoyen, si je m'explique aussi librement avec vous. Ce que je vous dis ici, j'en ai dit cent fois plus dès longtemps à La Harpe ; je connais son cœur qui, je le répète, veut le bien avant tout, mais je sais que son caractère bouillant prend feu à l'instant où il croit apercevoir un obstacle à ce vœu ; comme il croyait aller au bien, il décide aussitôt que celui de qui vient l'obstacle va au mal. Pour peu de rapport que vous ayez eu avec lui, n'ayant pas eu d'intermédiaire pour vous tenir rapprochés, je ne suis plus surpris de l'éloignement qui s'est formé. Si la Patrie demande qu'il cesse, il cessera, je n'en doute pas, moi ; j'ai toujours cru que le meilleur moyen d'arriver au but où l'on tend était la plus grande franchise, que ne l'essayez-vous réciproquement, j'ose croire que vous vous trouverez [bientôt] réunis.

Si j'y mets une si grande importance, Citoyen Sénateur, persuadez-vous, je vous prie, que mon seul intérêt est le bonheur de la Suisse que j'espère voir plus vite arriver quand les honnêtes gens s'entendront au lieu de se quereller. On parle dans les Conseils de réunion, je crois ce moment favorable pour vous en parler. D'ailleurs je ne demande rien à personne ; la Révolution m'a jeté hors de ma sphère, je vivrais heureux et tranquille dans une famille chérie, un cercle étroit et une aisance honnête. J'ai été loin de chercher à sortir de cet ordre de choses, quoique

j'aie prévu qu'il changerait et que j'aie cru utile à ma Patrie de me livrer à ce changement. Mais je n'aspire qu'après le moment de regagner mes pénates et de ramasser autour de moi ce que j'aurai pu sauver de la bourrasque.

Agréez mes salutations et les sentiments de ma considération.

HRI. MONOD
Présid. de la Ch. adm.

La lettre de Monod arrive trop tard. Le 7 janvier le Directoire est renversé et remplacé, en violation flagrante de la Constitution, par une Commission exécutive sans base légale. Monod donne sa démission de fonctionnaire puis s'expatrie et va habiter Paris.

Laharpe est arrêté à Lausanne le 2 juillet 1800, lors de l'instruction de l'affaire Mousson ; emmené à Berne, il fausse compagnie à ses gardiens à Payerne et passe en France. Il ne reviendra vivre dans son canton que seize ans plus tard.

L'animosité que lui marque Usteri persiste après le 7 janvier 1800¹. Celui-ci, membre de la Commission exécutive de la République helvétique depuis juillet 1801, partageant le sort de Laharpe en janvier 1800, est brutalement congédié par le coup d'Etat des fédéralistes du 27 octobre 1801. Il n'ose pas rentrer à Zurich et se réfugie à Lucerne.

Dans une lettre du 30 octobre 1801 Urbain La Fléchère, de Nyon, communique à Laharpe alors à Saint-Pétersbourg où il est l'hôte d'Alexandre I^{er}, un propos tenu par Usteri. Celui-ci s'attire une réponse très vive de Laharpe dans sa lettre du 1^{er} février 1802² à La Fléchère. Il vaut la peine d'en citer quelques passages.

« J'ai été bien étonné de lire cette phrase du citoyen Usteri : *je ne doute pas que Laharpe ne s'intéresse pour l'Helvétie ; son influence peut être d'un grand poids.* — Et c'est lui cependant qui me reprocha amèrement dans le temps d'avoir assiégié le trône de Russie...³ ... Oui, je

¹ De nombreux faits pourraient être invoqués à l'appui de cette assertion. Voir par exemple certains passages des lettres de Usteri à Glayre du 23 juin et du 29 juin 1800. R. H. V. 1932, p. 211 et 281.

² Voir copie de cette lettre aux Archives cantonales vaudoises.

³ Voir la perfide allusion de Usteri à ceux qui « vont ramper de cours en cours jusqu'à celle de l'autocrate des Russies » dans son discours au Sénat le 31 décembre 1799. STRICKLER, V, p. 488.

m'adressai¹, en effet, à Paul I^{er} pour lui faire sentir que son intérêt l'appelait, non à nous détruire, mais à nous protéger. Ma lettre qui sera un jour imprimée et dont j'ai remis une copie à son successeur, avait été lue au Directoire et ce sont des membres de celui-ci qui trahirent ce secret pour me perdre auprès des Français... Et c'est après avoir fait plus que ma tâche ne m'imposait que Messieurs Ustery et Cie m'ont traité avec tant d'indignité ! — Pourrai-je oublier le 7 janvier et de qui le suivit ? — Mr. Ustery n'était-il pas Président du Sénat lorsqu'il suspendit la signature du Décret du 29 juin 1800 qui cassait les mesures irrégulières prises contre moi ?... Assurément j'aime ma Patrie et je lui veux du bien malgré tout le mal qu'elle m'a fait mais tout ce que je puis pour elle se réduit à de stériles vœux, c'est ce que vous pourrez mander à Mr. Ustery et aux siens. *Ils m'ont mis hors d'état de les aider lorsque j'aurais pu le faire avec tant de facilité peut-être même avec succès... Il m'est impossible d'avoir la moindre confiance en ceux qui ont tenu le gouvernail depuis le 7 janvier.* Jamais je ne reconnaîtrai d'autres autorités que celles établies par la Constitution de 1798... Je me serais fait d'éternels reproches en cherchant à engager l'homme que j'aime et qui a confiance en moi à faire des démarches en faveur de gens incapables de les apprécier. »

On le voit, les relations entre Laharpe et Usteri, au printemps 1802, manquaient d'aménité.

En automne 1802, Monod est député du canton à la Consulta où le rejoint, comme député de Zurich, Usteri qui retrouve Laharpe retiré à Plessis-Piquet. La rencontre des deux adversaires de 1799 fut émouvante. « *Usteri, écrit Monnard², le (Laharpe) retrouvant à Paris, versa des larmes amères au souvenir du mal fait à la Suisse par la fausse opinion répandue sur le compte de M. de la Harpe.* » Ils devinrent grands amis et entretinrent une correspondance suivie dès 1803, leur vie durant. Dans une lettre adressée à Laharpe le 4 février 1806³, Usteri l'assure de sa profonde estime et de sa vénération et lui exprime le regret de n'avoir pas manifesté ces sentiments dans les moments malheureux d'une révolution qui a trompé tant d'espérances.

¹ Il s'agit de l'adresse du 16 juillet 1799 au tsar Paul I^{er}. BOEHTLINGK en donne partiellement le texte dans son ouvrage sur F.-C. de la Harpe, vol. I, p. 298 et note 235. Voir les insinuations malveillantes et tendancieuses de Seigneux sur la démarche de La Harpe dans son *Précis historique*, 1831, pages 270 et 309 et la réponse très nette de celui-ci dans ses *Observations* sur le dit *Précis*, Lausanne 1832, p. 116.

² MONNARD, *Notice biographique de Laharpe*. Lausanne 1838, p. 46.

³ Citée par BOEHTLINGK, Fr.-C. Laharpe, Berne 1925, II, p. 68 et note 48 à page 451.

Rentré à Zurich en 1803, Usteri demande à Monod de pouvoir correspondre régulièrement avec lui ; nous n'avons pas réussi à trouver sa lettre mais nous avons la réponse de Monod ; elle est du 12 mars 1803. Nous en citons le début¹ :

Je me hâte, cher et respectable Concitoyen, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je ne me serais pas laissé prévenir si j'avais eu le temps de me reconnaître mais je ne suis pas plutôt arrivé que je me suis trouvé assailli d'affaires. La correspondance que vous me proposez sera d'un bien grand prix pour moi et vous pouvez être bien persuadé qu'il ne tiendra pas à moi de ne pas la suivre aussi régulièrement que possible.

L'attachement que se témoignèrent ces deux hommes était profond.

Le 26 août 1829, Usteri écrivait² à Stapfer :

In Lausanne sah ich unsern ehrwürdigen Monod um den die Seinigen sehr besorgt sind und der sich selbst seinem Ende nahe glaubt. Ich fand ihn so bedenklich nicht une hoffte Besseres. Seit dem Tode der Gattin die der edle Mann innig liebte findet er sich zu sehr vereinzelt und wird dadurch düster gestimmt.

RENÉ SECRETAN.

¹ Zentralbibliothek Zurich, Ms. V. 481-30.

² LUGINBÜHL, *Aus Philipp Albert Stapfer's Briefwechsel*, II, p. 372.